

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA
REHABILITATION DE LOGEMENT

Service Urbanisme opérationnel
N° 2017-D-110

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ⇒ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du conseil au Président, modifiée par la délibération n°186 du 30 mars 2017,
- ⇒ VU, l'arrêté n°52 du 14 mars 2017 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Roland VEAUX, vice-Président en charge de la prospective territoriale, du schéma directeur du commerce, du programme local de l'habitat, de l'application du droit des sols et du schéma de cohérence territoriale, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général – Habiter Mieux (P.I.G. « Habiter Mieux ») et dans le cadre des nouvelles modalités prévues dans la délibération 2015.10.345.

Article 2 – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de **8 178,23 €**. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul de l'ANAH.

Article 3 – La dépense est inscrite au budget principal – article 204 2170.

Article 4 – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à (aux) (l') intéressé(s).

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **06 juillet 2017**
Publié ou notifié,
Le **06 juillet 2017**

Annexe

Nom du propriétaire	Adresse des travaux	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême	
			Taux	Montant
Monsieur et Madame SAMIN	15, rue du Tunnel 16000 ANGOULEME	18 743,51 €	10 %	1 874,35 €
Madame CHABERNAUD Aurélié	414 rue de la Vergnade 16600 RUELLE SUR TOUVRE	13 810,63 €	10 %	1 381,06 €
Madame RENAUT Adeline	20 Rue Pierre Semard 16000 ANGOULEME	20 000,00 €	10%	2 000,00 €
Madame BRIGOT Isabelle	23 rue des Boissières 16000 ANGOULEME	16 780,71 €	10%	1 678,07 €
Monsieur et Madame NDOKO MATOS et GOUDY	7 Impasse Jean Jaurès 16 340 L'ISLE D'ESPAGNAC	12 447,46 €	10%	1 244,75 €
TOTAL		81 782,31 €	10%	8 178,23 €